

## Avis public



### DÉROGATIONS MINEURES N<sup>OS</sup> DM 3001226276 ET DM 300121186

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 décembre 2016, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3001226276	97, 1 <sup>re</sup> Avenue Nord

Permettre en zone résidentielle H2-7-399, pour un bâtiment unifamilial projeté :

- un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) maximal de 0,62 au lieu du maximum permis de 0,5;
- un coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) maximal de 0,31 au lieu du maximum permis de 0,3;

comme montré au plan projet d'implantation, dossier 11483, minute 7 503, préparé par l'arpenteur-géomètre Frédéric Brisson, le 9 mai 2016.

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 30011211886	4491, boulevard Saint-Charles

Permettre en zone commerciale C-3-233, pour un bâtiment commercial projeté :

- trois (3) enseignes rattachées au lieu du maximum permis de deux (2) par établissement;
- un matériau de revêtement extérieur pour les murs autre que la pierre, la brique, le panneau de béton architectural ou de verre sur la portion jusqu'à 2,3 m au-dessus de la fondation, à savoir du panneau d'aluminium;

comme montré sur les dessins des élévations conçus par Faucher Gauthier architectes, le 2 novembre 2016.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce seizième jour du mois de novembre de l'an deux mille seize.

Suzanne Corbeil, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

/rl